



# CODE D'ÉTHIQUE

*Version française*

# SOMMAIRE

## Préambule

### I. Nos convictions

1. Compétence et excellence professionnelles
2. Légalité
3. Equité
4. Prudence
5. Honnêteté
6. Intégrité professionnelle

### II. Les comportements clés

1. Les besoins du client
2. De hautes qualités personnelles
3. Indépendance et objectivité
4. Compétence professionnelle
5. Connaissances requises en matière de conformité
6. Bonnes pratiques
7. Prévention et divulgation des conflits d'intérêts
8. Non-discrimination
9. Utilisation des appellations EFPA

Nota : Dans ce document, le terme « conseillers financiers » englobe toutes les catégories de conseillers financiers et patrimoniaux

## Préambule

Les conseillers financiers et leurs associations professionnelles exercent un rôle important dans le secteur financier : détenteurs de formations exigeantes, de certifications de qualité et de codes de bonne conduite largement reconnus, nos membres et leurs organisations peuvent compter sur un réel comportement éthique ainsi qu'un socle solide de compétences techniques sur les marchés financiers.

L'objectif principal de l'EFPA est de promouvoir le développement et la diffusion de ces normes professionnelles internationales afin de contribuer à une excellence des pratiques professionnelles de tous les conseillers financiers.

L'EFPA est convaincue que chaque conseiller financier doit posséder deux caractéristiques principales : l'intégrité et la qualification professionnelle. L'éthique et les compétences sont les deux dimensions par lesquelles tout praticien professionnel sera jugé. L'objectif ultime de l'éthique est de promouvoir le bien commun et le Code d'éthique de l'EFPA est guidé par cet objectif. La création et le maintien de la confiance sont les ingrédients clés du développement du marché financier européen intégré.

Par conséquent, l'EFPA promeut la diffusion d'un Code d'éthique européen.

Le Code d'éthique d'EFPA se compose de :

- Des convictions qui fondent un comportement éthique essentiel en finance.
- Des mesures que nous prenons pour que nos convictions se reflètent dans notre comportement.

Les principes établis par l'EFPA visent à garantir la meilleure conduite éthique des conseillers financiers. Ces principes s'adressent en premier lieu aux conseillers financiers membres de l'EFPA, mais ils visent aussi à représenter des normes pour toute la profession, contribuant ainsi à l'intégrité des marchés financiers européens dans leur ensemble.

Les associations nationales affiliées sont les mieux placées pour préciser à leurs membres ou à tout autre professionnel, les compétences nécessaires pour conseiller au mieux les clients. La diversité des approches dans chaque pays affilié favorise l'échange et enrichit la profession. Dans ce contexte, le Code d'éthique entend définir la norme dans tous les pays et sur tous les marchés tout en laissant un certain nombre de détails propres aux lois et règles nationales.

Tous les titulaires de certifications et certificats doivent agir selon le Code d'éthique conformément à l'article 7 des Règles et Recommandations - Exigences éthiques de l'EFPA Qualifications Standards.

En cas de transgression du présent Code d'éthique, le Comité d'éthique et de discipline de chaque pays a le droit de suspendre ou de retirer la certification.

## **I. Nos convictions**

### **1. Compétence et excellence professionnelles**

Les conseillers financiers doivent toujours être guidés par la connaissance et la compréhension des besoins des clients.

### **2. Légalité**

Les conseillers financiers doivent toujours agir dans le respect de la loi et des réglementations en matière de conformité.

### **3. Précision**

Les conseillers financiers doivent fournir à leurs clients des informations et des conseils qui sont précis et que leurs clients peuvent comprendre.

### **4. Equité**

Les conseillers financiers doivent s'efforcer d'agir équitablement à l'égard de leurs clients, de leurs partenaires commerciaux et de leurs employeurs dans toutes leurs transactions.

### **5. Prudence**

Les conseillers financiers doivent agir avec précaution et toute la diligence requise lors de l'analyse d'informations, de l'évaluation des risques et de la formulation de recommandations qui reflètent les besoins de leurs clients.

### **6. Honnêteté**

Les conseillers financiers doivent agir de manière honnête et la perspective de gains personnels ne doit pas influencer leur comportement.

### **7. Intégrité professionnelle**

Les conseillers financiers doivent tout mettre en œuvre pour améliorer et protéger leur intégrité personnelle et professionnelle. Ils ne doivent pas entreprendre dans leur vie personnelle ou professionnelle des actions qui pourraient nuire à la réputation de leur employeur ou de la profession.

## **II. Les comportements clés**

### **1. Les besoins du client**

Les conseillers financiers doivent considérer que répondre aux besoins de leurs clients est leur objectif principal. Les clients doivent être traités équitablement, toutes les informations et conseils qui leur sont fournis ne doivent être donnés qu'après la réalisation de tests de caractère approprié et d'adéquation.

### **2. De hautes qualités personnelles**

Dans toutes leurs activités professionnelles, les conseillers financiers doivent conserver leurs qualités personnelles d'honnêteté, d'intégrité et d'équité et accomplir leurs obligations avec toute la diligence nécessaire. Agir selon ce principe devrait inspirer confiance et fidélité de la part des clients et accroître la réputation de la profession des conseillers financiers dans son ensemble.

### **3. Indépendance et objectivité**

Les conseillers financiers doivent veiller à maintenir leur impartialité et à porter des jugements équitables lors de l'exercice de leurs activités professionnelles. Ils doivent s'efforcer de garantir que leurs conseils ne sont pas influencés par leurs employeurs et clients, par des faits ou des circonstances qui pourraient altérer leur objectivité tout en restant conscients de leurs propres intérêts, dépendances, valeurs et croyances.

### **4. Compétence professionnelle**

Les conseillers financiers devraient s'efforcer continuellement de maintenir et d'améliorer leurs compétences professionnelles et s'efforcer de reconnaître les limites de leurs connaissances et compétences. En effet, les conseillers financiers devraient reconnaître les circonstances où leurs connaissances et compétences ne sont pas suffisantes et solliciter d'autres professionnels pour les soutenir. Les conseillers financiers devraient utiliser leurs certifications avec toute la diligence nécessaire afin d'accroître la réputation et la confiance associées à ces certifications et aux associations auxquelles elles sont liées.

### **5. Connaissances requises en matière de conformité**

Les conseillers financiers doivent maintenir leurs connaissances et se conformer à toutes les lois, règles, réglementations, codes d'éthique et normes de conduite professionnelle des associations nationales ou régionales applicables. Ils ne doivent pas participer délibérément à toute violation de ces règles.

## **6. Bonnes pratiques**

Les conseillers financiers doivent suivre les meilleures pratiques lors de la présentation de recommandations d'investissement, d'allocations d'actifs, de performances des produits d'investissement, ainsi que de tout autre conseil à leurs clients actuels et potentiels.

Les conseillers financiers doivent avoir une base raisonnable de produits pour leurs recommandations d'investissement, étayées par une analyse approfondie et diligente ainsi qu'une connaissance des objectifs, des restrictions et du niveau de tolérance au risque de chaque client.

Les conseillers financiers doivent clairement faire la distinction entre les faits démontrables et les opinions. Lorsque l'intelligence artificielle est utilisée, les conseillers financiers doivent s'assurer qu'elle a été contrôlée afin d'exclure tout biais de construction.

Si les conseillers financiers sont en possession d'informations privilégiées, ils ne doivent pas les échanger ou les communiquer à d'autres personnes avant qu'elles ne soient rendues publiques.

## **7. Prévention et divulgation des conflits d'intérêts**

Les conseillers financiers doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre les conflits d'intérêts qui pourraient compromettre leur jugement et divulguer tout conflit d'intérêts. Les conseillers financiers doivent informer leurs clients actuels et potentiels de tous les avantages ou commissions reçus qu'elle qu'en soit la source. Les conseillers financiers doivent être prêts et capables d'expliquer le calcul des frais et autres rémunérations liées aux services fournis au nom du client. Des cadeaux modestes peuvent être acceptés.

## **8. Non-discrimination**

Les conseillers financiers de l'EFPA ne doivent pas faire de la discrimination dans leur travail qu'elle soit fondée sur l'âge, le genre, la race, l'ethnie, la nationalité d'origine, l'orientation sexuelle, le handicap, l'état de santé, le statut matrimonial, le statut parental, des informations génétiques ou tout autre biais.

## **9. Utilisation des appellations EFPA**

Les conseillers financiers de l'EFPA doivent utiliser de manière pondérée l'appellation de leur certification selon les règles définies par l'EFPA et disponibles sur le site internet d'EFPA Europe.

Les membres de l'EFPA sont autorisés à utiliser leur titre EFPA aussi longtemps que leur certification est valide. Un mauvais usage de leur titre EFPA est assimilé à une violation du Code d'éthique.